

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 22 OCTOBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT le VINGT-DEUX du mois d'OCTOBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie PROVO, Maire, Présidente, suite à la convocation du 12 octobre 2020.

Etaient présents : PROVO V. – GRUSON C. – AMMEUX C. – VAN DAELE S - POLLET A. – POLY S. – LOUZANI K. - VERDONCK G - VAN MULLEM J. – CARON D. – DEPARIS P. - PROVO B.

Absente excusée : OSTENDE D. (pouvoir à CARON D.)

Absent: VANBENEDEN P.

Nombre de Membres en exercice : 14 / Présents : 12 / Votants : 13

Objet : - Secours en argent – Allocation Trimestrielle Personnes Agées.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Considérant qu'il convient de maintenir le montant de l'allocation trimestrielle versée aux personnes âgées nécessiteuses,

Le Conseil d'Administration en ayant délibéré, DECIDE, de maintenir le montant de l'allocation versée aux personnes âgées nécessiteuses à 175 euros pour l'année 2021.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

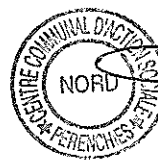
Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.
Le 22 octobre 2020

*Certifié exécutoire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le*
Madame la Maire, Présidente du CCAS,


Valérie PROVO.

Madame la Maire, Présidente du CCAS,



Valérie PROVO.